

Clichy, le 12 novembre 2007

www.ville-clichy.fr

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Catherine MAUJARET-NDIAYE
Responsable du service organisation & méthodes

☎ : 01 41 40 91 56 – 06 16 95 96 52
✉ : 01 47 30 11 91
E-Mail : catherine.maujaret-ndiaye@ville-clichy.fr

N/Réf. : SOM/CMN/CSPL/CR071026

A l'attention des membres de la
Commission consultative des services
publics locaux

Compte rendu de la commission consultative des services publics locaux du 25 octobre 2007

La Commission est présidée par M. Auffret par délégation de M. Le Maire

Membres représentatifs du conseil municipal :

Titulaires		Suppléants	
Mme Bahmed	Excusée	M. Schmaus	Présent
M. Capdet	Présent	Mme Lauer	Excusée
M. Fournier	Présent	M. Loiselay	Présent
M. Marchandan	Excusé	Mme Galinié	Présent
M. Muzeau	Excusé	M. Cochepain	Présent

Membres représentant les associations :

M. Auboiron, ACAC	Présent
Mme Rainsant, ORGECO	Excusée
Mme Juneau, CNL	Excusée
M. Cloarec, Club Fanny	Excusé

Membres à voix consultative invités et excusés :

- M. le Directeur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
- M. le Receveur municipal

Assistait également :

Catherine Maujaret-Ndiaye, responsable du service Organisation et méthodes

Rappel de l'ordre du jour :

La mise en place de la commission d'enquête :

- Objectifs de la commission
- Périmètre de son intervention
- Calendrier des auditions

M. Auffret ouvre la séance en tant que président de la commission, M. le Maire ayant pris un arrêté en ce sens.

M. Cochepain demande quelle est la nature exacte de la Commission. Est-ce une commission d'enquête ad hoc ou est-ce une mission de la Commission consultative des services publics locaux ?

En réponse à ce point, M. Auffret fait lecture de la délibération du Conseil municipal et en conclut qu'il s'agit bien d'une mission confiée à la Commission consultative des services publics locaux.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 18 septembre dernier, a mandaté la Commission consultative des services publics locaux pour mener une enquête et procéder à cette fin aux auditions nécessaires des parties prenantes au contrat de concession pour le chauffage urbain.

Les membres de la Commission conviennent que la mission est très large et acceptent l'ordre du jour proposé.

Objectifs de la commission et périmètre d'intervention

M. Auffret souhaite que chacun s'exprime sur ce point et laisse donc la parole aux membres de la Commission.

M. Cochepain propose qu'une présentation de la problématique soit exposée par les services municipaux puis que le Conseil de la Ville donne son avis sur cette problématique.

M. Auboiron estime qu'une comparaison entre les différentes sources d'énergies (gaz, électricité, géothermie) serait intéressante. La comparaison pourrait également être faite avec d'autres villes.

M. Fournier objecte que ce point est déjà connu puisque dans les rapports figurent certaines comparaisons. Il est ainsi écrit que le coût annuel par logement se situerait au 74^{ème} rang sur les 78 réseaux sur lesquels s'est basée l'enquête Amorce

Il souhaite en revanche comprendre cette situation, comprendre pourquoi la ville se retourne aujourd'hui seulement contre Elyo d'une part et informer les Clichois d'autre part. Pour cela, il lui semble intéressant de revoir M. Pille.

M. Cochepain s'accorde sur les propos de M. Fournier. Il souhaiterait également avoir des explications techniques sur le fonctionnement du réseau.

M. Schmaus intervient tout d'abord pour se réjouir de l'existence de cette commission d'enquête à condition qu'elle aille vite. Il souligne ensuite la volonté unanime d'aller jusqu'au bout. Il attend par ailleurs que la commission fasse des propositions de solutions, de réparation du préjudice si celui-ci est avéré.

Enfin, il considère comme nécessaire la désignation d'un rapporteur qui parlera au nom de tous et rendra compte au Conseil municipal. Il indique qu'il pourrait s'agir du président.

Le calendrier et la liste des personnes à entendre devront être déterminés aujourd'hui. Les noms d'Elyo et de Levallois Energie Maintenance (LEM) sont avancés.

M. Auffret confirme qu'il souhaite également que la commission se penche sur le passé pour avoir des précisions sur le calcul du prix de vente de chaleur et connaître la position d'Elyo. Il préconise que dans un deuxième temps, la commission s'interroge sur l'avenir : le réseau reviendra dans le giron de la Ville en 2015. La Ville a été précurseur en son temps lors de la construction de son réseau de chaleur. Il conviendra de s'interroger également sur l'avenir du réseau.

M. Auboiron relève qu'en effet, si le réseau au début de son installation était relativement cher, le taux de raccordement étant plus élevé, les prix ont baissés proportionnellement. Il affirme sa confiance en Elyo, entreprise qu'il considère comme sérieuse.

M. Fournier rétorque que des scandales financiers ont impliqué Suez dont Elyo est la filiale. M. Fournier et M. Loisel réitèrent leur demande de revoir M. Pille puisque celui-ci a déjà travaillé dans ce genre d'entreprise et sur ce type de sujet. Ils suggèrent également une rencontre avec la société TIRU¹ ou la CPCU² qui pourrait faire une présentation comparée de la situation à Clichy et à Levallois.

Calendrier des auditions

Un débat s'instaure pour savoir si la présentation des problématiques juridiques, financières, industrielles et techniques sera faite par les services de l'administration ou par des experts.

Les membres décident finalement qu'à la prochaine réunion de la commission, seront entendus, s'ils acceptent :

- M. Pille
- La société TIRU ou la CPCU
- Levallois Energie Maintenance.

L'objectif de cette réunion étant de comprendre la problématique.

Pour M. Cochepain, l'étape suivante pourrait être l'audition du Maire. Cette proposition n'est pas retenue par les membres de la commission considérant que celle-ci n'était pas là pour s'ériger en tribunal.

Il est convenu que, dans un deuxième temps, le Conseil de la Ville sera entendu, sachant que les avocats de la Ville sont entrés en contact avec ceux de la SDCC. L'examen des arguments de réponse fournis par Elyo ne pourra se faire qu'à partir du 30 novembre, date fixée de remise de leur réponse aux audits.

Le créneau du jeudi à 19h est conservé

Les membres de la commission seront contactés pour convenir d'une prochaine réunion en fonction de la date retenue pour les auditions

¹ TIRU : Traitement Industriel des Résidus Urbains, filiale du Groupe EDF (51%) et dont les autres actionnaires sont Suez environnement (25%) et Veolia Environnement (24%), spécialisée dans la valorisation énergétique des déchets ménagers sous forme d'électricité et de chauffage (3ème opérateur européen)

² CPCU : Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain, société anonyme dont les actionnaires principaux sont Elyo (64,39%) et la ville de Paris (33,50%). 3ème réseau au monde de chauffage urbain par la vapeur, CPCU livre la chaleur au domicile d'un quart des Parisiens